

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Faits saillants du rapport financier

Année 2025

Sommaire des résultats au 31 décembre 2025

	Réalisations	Budget
Revenus de fonctionnement	2 822 319 \$	2 764 536 \$
Charges	2 952 204 \$	3 063 355 \$
Excédent de fonctionnement	129 885\$	(298 819) \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	290 501 \$	-

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2026, je fais rapport aux justinoises et justinois des faits saillants du rapport financier 2025 de notre municipalité.

Nos états financiers ont été audités par la firme BCGO s.e.n.c.r.l. qui a confirmé que ceux-ci, à l'exception du fait que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Ils reflètent donc adéquatement les résultats, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a terminé l'exercice financier se terminant le 31 décembre avec des revenus de fonctionnement totalisant 2 822 319 \$, soit 57 783 \$ de plus que le montant prévu au budget.

Cet écart positif résulte d'un ensemble de variations à la hausse et à la baisse dans différents postes budgétaires. Par exemple, des revenus plus élevés que prévu ont été enregistrés dans les compensations tenant lieu de taxes, les services rendus, l'imposition de droits, ainsi que dans les amendes et intérêts. À l'inverse, certains postes comme les taxes ont généré des revenus moindres que ceux anticipés.

Dans l'ensemble, ces écarts se sont compensés de manière favorable, permettant un léger dépassement des revenus budgétés.

De plus, la Municipalité a enregistré des charges de fonctionnement inférieures de 111 151 \$ par rapport au budget prévu, représentant un écart favorable d'environ 3,6 %. Cet écart global cache toutefois des variations significatives à la hausse et à la baisse selon les postes budgétaires.

Dépassements de budget notables :

- Réalisation d'un mandat exceptionnel qui n'était pas prévu lors de l'élaboration du budget qui a engendré des coûts additionnels pour la collecte et le transport des matières résiduelles.
- Travaux d'entretien des équipements de voirie ainsi que travaux d'entretien de la piscine et du centre communautaire.
- Augmentation des services externes pour soutenir le service d'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Économie budgétaire :

- Trop perçu relativement à la charge de la SQ
- Recouvrement de mauvaises créances provisionnées

Ce qui laisse un déficit de fonctionnement de 129 885\$. En prenant en considération l'impact de la conciliation à des fins fiscales, par exemple le retrait de la charge d'amortissement, nous nous retrouvons avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 290 501 \$. Un montant significatif qui est le résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques.

Fait à noter, l'endettement de la municipalité pour 2025 est de seulement 0.39\$/100\$ d'évaluation foncière. La moyenne des municipalités québécoises dont la population est similaire à la nôtre est plutôt de 0.79\$/100\$ d'évaluation foncière en 2024. Ce qui tend à démontrer que la municipalité peut se permettre de financer d'autres projets en infrastructures qui amélioreront la qualité de vie de nos citoyens.

Et conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les rémunérations et les allocations versées pour l'année 2025 :

Élus	Fonction	Reçu de l'organisme municipal	
		Rémunération	Allocation de dépenses
Shawn Campbell	Maire	14 879 \$	7 439 \$
Jean Giroux-Gagné	Conseiller	4 920 \$	2 460 \$
Aline Charbonneau	Conseillère	4 920 \$	2 460 \$
Mario Pitre	Conseiller	4 024 \$	2 012 \$
Louis-Philippe Thauvette	Conseiller	3 727 \$	1 864 \$
Jacques Séguin	Conseiller	896 \$	448 \$
Richard Dugas	Conseiller	4 919 \$	2 460 \$
Madeleine Lahaie	Conseillère	1 192 \$	596 \$
Stéphane Lapointe	Conseiller	794 \$	397 \$
Isabelle Gagnon	Conseillère	1 192 \$	596 \$

De plus, le maire a reçu une rémunération de 5 985 \$ et une allocation de dépenses de 2 992 \$ pour avoir siégé au sein du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges. Le

conseiller, Jacques Séguin ayant quitté ses fonctions le 6 février 2025, que les conseillères, Madeleine Lahaie et Isabelle Gagnon, étant entrées en fonction le 3 octobre 2025 ainsi que le conseiller, Stéphane Lapointe, le 11 novembre 2025, ceux-ci n'ont pas bénéficié de la rémunération et de l'allocation de dépenses pour l'année complète.

En conclusion, la Municipalité se retrouve donc en excellente santé financière. D'ailleurs, les membres du conseil ainsi que les employés déploieront les efforts nécessaires afin de continuer à assurer une saine gestion financière de votre municipalité.

Shawn Campbell
Maire